FOR Modification ponctuelle Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" PAP NO / ZAD - Réference du Schéma directeur Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan CUS max. min.

DL max. min.
min. max. d'aménagement particulie CSS max PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur à titre indicatif

- Q & "

, g,

 $\bigcirc$ 

D

# N

ZEYEN BAUMANN

∢ w

 $\uparrow$ 

MONDERCANGE

A

70

onctuelle

<u>Q</u>

**1odification**Auf Theis, PAP ap
à Pontpierre

PAG en vigueur et PAG modifié

Comparaison:

approuvé "Am Hau"

## Légende du PAG en vigueur

HAB-1

BEP

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées HAB-1 Zone d'habitation 1 ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1 HAB-2 Zone d'habitation 2 Zone d'activités économiques communale type 2 Zone d'activités économiques régionale Zone mixte urbaine Zone d'activités économiques nationale Zone mixte villageoise ECO-n MIX-v

Zone mixte rurale Zone de bâtiments et équipements publics

HAB-

BEP-1 Zone de bâtiments et équipements publics - type 1 Zone de sport et de loisirs REC

REC-pm Zone de sport et de loisirs - Parc Molter

#### PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones		Représentation schématique d
cos	max. min.	cus	max. min.	degré d'utilisation du sol pour le zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
css	max.	DL	max. min.	

MDDI-Environnement, Zones Natura 2000, 2015
Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, actualisé le 19.06.2019)
Mémorial A N°36 de 2015 Réglement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les carties des zones inonda
Memorial A N°36 de 2015 Réglement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les carties des zones inonda Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17

### Zones superposées

PAP NQ - SD-P 08 SPEC-Am Hau

CUS

DL

0,7

0,8

cos

CSS

1,5

0

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur à titre indicatif

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Modification

Zone d'aménagement différé

Couloir pour projets routiers IIII Couloir pour projets de mobilité douce

IIIIII Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteur protégé de type "environnement construit" - C Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N

5003 Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

PARC Zone de parc public

Zone de verdure

### Zone de servitude "urbanisation"

HAB-1

ΙP

ZT

AB Servitude "urbanisation - anti-bruit" CE

Servitude "urbanisation - cours d'eau" Servitude "urbanisation - éléments naturels"

EN Servitude "urbanisation - intégration paysagère"

HAB-1/®

PAP NQ - SD-P 09

0,4

0.50

cos

css

IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère В Servitude "urbanisation - hois"

> Servitude "urbanisation - zone tampon" Servitude "urbanisation - zone humide"

ZH Servitude "urbanisation - zone conduite électrique aérienne"

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

Suppression de:

à la protection des sites et monuments nationaux à l'aménagement du territoire Décharge pour déchets inertes (10) Immeubles et objets classés monuments nationaux (4 Plans directeurs sectoriels - PDS (12) Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4) PDS Paysages (PSP): Coupures vertes (CV) - Zones vertes interurbaines (ZVI) PDS Transports (PST): couloir à la gestion de l'eau

PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur à titre indicatif

couloir

PDS Zones d'activités économiques (PSZAE):
Zones d'activités économiques existantes et projetées Zone inondable - HQ10 (5) Zone inondable - HQ100 (5) a la protection de la nature et des ressources naturelles

> Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1 Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2) Zone protégée d'intérêt communautaire Réseau Natura 2000 - "Zones habitats"

Zone protégée d'intérêt communautaire -Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale"

#### Autres (à titre indicatif)

HAB-1

cus

DL

0,7

22

631/1432

Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6) Conduites électriques aériennes (8) Habitats d'espèces protégées (Art. 17) Réseau du SES (11) Sites de reproduction et aires de repos d'espèces Cours d'eau / Eaux stagnantes (8) intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustif) Courbes de niveau, équidistance 5 m (8) + + + + Cimetière Limite de la commune Autoroute (8)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

Zone inondable - HQ extrême (5)

MDDI-Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature

SPEC-RE

SPEC-MK

SPEC-F

AGR

Zone de jardins familiaux

Zone spéciale - Rue d'Esch

Zone spéciale - Minett-Kompost

Zone spéciale - station service

Zone spéciale Foetz

Zones destinées à rester libres

Zone agricole

Zone forestière

Zone spéciale - am Hau

(10) Réglement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

(9) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures. Administration de l'Environnement, 2016 /Route principale et Rail (LDEN)

(7) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et / ou l'article 21 de la loi du 18 iuillet 2018 concernant la matection de la nature et des ressources naturelles. Ceko-Pureau. 2019